

Transformation S.A. en S.A.S.	Prérequis	Délai	Date	Taux de réalisation
Délibération du conseil d'administration				
Saisine du commissaire aux comptes et du commissaire à la transformation	Délibération du conseil d'administration			
Rapport du conseil d'administration				
Convocation des assemblées des obligataires et des porteurs de parts bénéficiaires ou de fondateur	Délibération du conseil d'administration	15 jours au plus tard avant les assemblées		
Rapport du commissaire aux comptes	Saisine par le conseil d'administration	Remis au plus tard 8 jours avant l'AGE		
Rapport du commissaire à la transformation	Saisine par le conseil d'administration	Remis au plus tard 8 jours avant l'AGE		
Assemblées des obligataires et des porteurs de parts bénéficiaires ou de fondateur	Rapports : - du conseil d'administration, - du commissaire aux comptes et - du commissaire à la transformation			
Convocation de l'AGE des actionnaires		15 jours au plus tard avant l'AGE		
Réunion des actionnaires en AGE : - décident à l'unanimité de transformer la SA en SAS - adoptent les nouveaux statuts - nomment les nouveaux organes sociaux	Convocation régulière Accord de la masse des obligataires Rapports : - du conseil d'administration, - du commissaire aux comptes et - du commissaire à la transformation			
Insertion dans un journal d'annonces légales du département du siège social	AG adoptant les nouveaux statuts	1 mois au plus tard après AG décidant de la transformation		
Dépôt au greffe du tribunal de commerce en 2 exemplaires : - PV AG décidant de la transformation - PV AG désignant les nouveaux membres des nouveaux organes - nouveaux statuts	AG décidant de la transformation	1 mois au plus tard après AG décidant de la transformation		
Inscription modificative au RCS du lieu du siège social		1 mois au plus tard après AG décidant de la transformation		
Insertion au BODACC	Inscription modificative au RCS du lieu du siège social	Effectuée par le greffe lui-même		

